DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/658/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur,
Considérant La Commémoration du 108ème Anniversaire de la Fête de l'Armistice,
Le Mercredi 11 novembre 2026.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : **Le Mercredi 11 novembre 2026 de 9h00 à 13h00**
Le stationnement sera interdit :
- sur le Parking de la Place du Général de Gaulle face à l'ancien magasin THEODORE.

Article 2 : **Le Mercredi 11 Novembre 2026 de 11h00 à 12h30**, la circulation pourra être difficile et régulée par la Police Municipale pour les automobilistes empruntant le rond-point de la Place du Général de Gaulle.

Article 3 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eu, le vingt-six octobre deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Le Maire de la Ville d'EU

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)